

## Comment établir son projet pédagogique ?

Il doit être établi en double exemplaire et avalisé par l'IEN, qui vous remettra un exemplaire signé. Celui-ci devra être tenu à disposition des autorités du département d'accueil.

La qualité première de ce projet, outre sa prise en compte du milieu d'accueil, est son **insertion dans le projet d'école et dans la progression annuelle de la classe.**

Sa Structure :

Objectifs généraux prévus pour le cycle en cours ;

Moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs (avant, pendant et après le séjour)

;

Un déroulement du séjour prévisionnel précis, arrêté si possible avec l'équipe du centre d'accueil

Les évaluations à mettre en œuvre en fin de séjour ou au retour.

Il est important que vous « motiviez » votre projet en expliquant les motifs qui vous poussent à organiser une classe de découverte : incitations culturelles, sociales et économiques, et surtout vos intentions pédagogiques et éducatives, concertées avec l'ensemble du conseil des maîtres.

Le projet pédagogique détaillera :

le lieu d'accueil, la période, les moyens de transport utilisés pour s'y rendre

Les emplois du temps et les déplacements durant le séjour

L'encadrement des enfants, nominativement

L'équipe du centre d'accueil vous fournira tous les documents administratifs dont vous aurez besoin pour constituer votre dossier, ainsi que toute l'aide que vous désirez pour monter votre projet.

N'hésitez pas à les contactez !